

Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents

Travaux de désembâclement de la rivière Serre

Marle / Crécy-sur-Serre

Compte-rendu de la réunion de piquetage du 14 novembre 2018

Lieu :	Place de la mairie de Voyenne à 9h30
---------------	--------------------------------------

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	ATENA PAYSAGE

Nom, Prénom:	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
COMPERE Hubert	Président du Syndicat	x		
CARPENTIER Francis	1 ^{er} Vice-Président du Syndicat	x		
MODRIC Pierre	Membre du bureau du Syndicat	x		
BLAIN Christian	Délégué du Syndicat	x		
CHARTIER Eric	Délégué du Syndicat	x		
PIERCOURT Alain	Délégué du Syndicat	x		
DUPONCHEL Romain	ATENA PAYSAGE SARL	x		
HUCHET William	USAGMA	x		
	Agence de l'eau Seine-Normandie			x

- Cette réunion de piquetage concerne les travaux de désembâclement sur la rivière Serre entre les communes de Marle et Crécy-sur-Serre. Ces travaux ont été confiés, après consultation sur simple devis, à l'entreprise ATENA PAYSAGE SARL – (siège : 3 rue du Grand Marais – 02000 Clacy-et-Thierret).

SITUATION ACTUELLE :

Suite au diagnostic des embâcles réalisé durant le mois de juillet 2018, 35 embâcles présentant un risque ont été inventoriés et doivent être traités par l'entreprise.

Afin de faciliter le travail de l'entreprise, ces embâcles ont été photographiés et cartographiés afin de faciliter leurs repérages et leurs gestions durant le chantier.

L'entreprise interviendra sur les embâcles depuis les rives de la Serre à l'aide d'un chargeur télescopique, une barge et d'une équipe de bucheron.

Une carte de localisation des embâcles a été envoyée dans les mairies concernées. Ci-dessous la liste des embâcles :

Commune	N° GPS	Type	Branches d'arbre	Bois morts < 5m3	Bois morts > 5m3	Arbre < 10m3	Arbre > 10m3
Marle	1262	Coupe/Broyage /Brûlage	1				1
Marle	1120	Evacuation		1			
Marle	1127	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Marle	1131	Coupe/Broyage /Brûlage					1
Marle	1141	Coupe/retrait en haut de berge		1			
Voyenne	1153	Coupe/Broyage /Brûlage			1		
Voyenne	1157	Coupe/Broyage /Brûlage		1			
Voyenne	1116	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Voyenne	1167	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Voyenne	1188	Coupe/Broyage /Brûlage		1			
Voyenne	1308	Coupe/Broyage /Brûlage					1
Voyenne	1195	Coupe/Broyage /Brûlage	1				1
Voyenne	1205	Coupe/Broyage /Brûlage		1			
Voyenne	1213	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Voyenne	1309	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Dercy	1220	Coupe/Broyage /Brûlage					1
Dercy	1237	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Dercy	1241	Coupe/Broyage /Brûlage			1		1
Dercy	1243	Coupe/Broyage /Brûlage			1		
Dercy	1310	Evacuation	1				
Dercy	1253	Coupe/Broyage /Brûlage		1			
Dercy	1254	Coupe/Broyage /Brûlage					1
Dercy	1257	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Dercy	1266	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Dercy	1272	Coupe/Broyage /Brûlage					2
Dercy	1273	Coupe/Broyage /Brûlage					1
Mortiers	1275	Coupe/Broyage /Brûlage	4				
Mortiers	1276	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Mortiers	1278	Coupe/Broyage /Brûlage					1
Mortiers	1279	Coupe/Broyage /Brûlage			2		1
Mortiers	1290	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Mortiers	1293	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Crécy-sur-Serre	1305	Coupe/Broyage /Brûlage					1

Crécy-sur-Serre	1306	Coupe/Broyage /Brûlage				1	
Crécy-sur-Serre	1307	Coupe/Broyage /Brûlage		1			

Liste des embâcles de la campagne 2018

DETAIL DES TRAVAUX :

Le retrait des embâcles est effectué de la manière suivante :

- Les amas de branches et autres débris bloqués au niveau des ouvrages d'art sont entièrement retirés.
- Les embâcles problématiques en zones urbanisés sont entièrement retirés.
- Les embâcles problématiques en zones naturelles ou agricoles sont entièrement retirés s'ils ne sont pas ancrés en berge, ou partiellement retirés s'ils sont ancrés en berge : déplacement ou maintien de la souche pour stabiliser le pied de berge et diversifier les habitats aquatiques.
- Les embâcles non problématiques sont conservés dans le lit de la Serre afin de diversifier les habitats aquatiques et préserver la biodiversité.



Embâcle sur la commune Dercy



Embâcle sur la commune de Marle

POINTS COMPLEMENTAIRES :

TRAVAUX :

- Le chargeur télescopique récupère le bois et le dépose en haut de berge sur des zones le permettant et hors zone inondable
- Le bois valorisable sera débité en 2m.
- En fonction de l'occupation des sols et des accès, les produits de coupe inférieurs à 8 cm non valorisables seront broyés.
- Sur les secteurs boisés, une mise en andain des produits de coupe sera effectuée hors zone inondable pour une décomposition naturelle.

SUIVI :

- Un outil de suivi est mis à la disposition des personnes qui le souhaitent afin de suivre en temps réel l'avancement de l'entreprise.
- Cet outil permet de localiser les embâcles sur une carte dynamique et de suivre l'évolution des travaux.

- En parallèle, l'application permet à l'entreprise de mieux localiser l'embâcle et de définir l'accès le plus approprié.

L'outil est accessible via le lien ci-dessous :

<https://drive.google.com/open?id=1QvY3YcsoDP2nbzimnBLSC7ymqBulZaFL&usp=sharing>

REMARQUES :

- Les travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (40%).



- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Le suivi de ces travaux fait l'objet de réunions de chantier hebdomadaires. Toute personne qui le souhaite peut y participer.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux de désembâclement, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. DUPONCHEL Romain – Entreprise ATENA PAYSAGE 06.13.51.85.32
 - M. HUCHET William – Union des syndicats 03.23.20.36.74

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION :

- La prochaine réunion de chantier aura lieu le 22 novembre 2018 à 14H00, 6 rue du Moulin 02 250 Voyenne.

Rédigé le 15 novembre 2018

Le service technique,

